



## Le non-respect d'un bail

Par **kyoucaillou**, le **08/07/2019** à **12:02**

Bonjour,

Nous sommes locataires et dans notre bail il est écrit "ne pas utiliser de barbecue quels qu'ils soient (charbon, gaz, électrique etc ...)"

Toutefois, nos voisins ne respectent pas cette règle, habituellement ça ne nous a jamais dérangé mais aujourd'hui nous avons un nouveau né qui dort dans la chambre et avec ces chaleurs la fenêtre de la chambre reste ouverte, nous avons donc une chambre pleine de fumée ce qui nuit au bien être de notre enfant.

Nous avons demandé courtoisement l'arrêt du barbecue car bien qu'électrique la fumée se propage dans toute la pièce.

Ils nous ont répondu qu'ils refusent catégoriquement d'arrêter et qu'ils nous suffit de fermer nos fenêtres. Sauf que dans l'appartement, fenêtre ouverte, la température est de 30 degrés dans la chambre et nous ne pouvons pas laisser notre enfant en sueur...

J'ai signalé ce problème au bailleur qui a fait une lettre de rappel mais ils n'arrêtent pas les barbecues pour autant.

Quels autres recours puis-je entreprendre pour que cette situation cesse avant que ça ne nuise à la santé de mon enfant ?

Je vous remercie par avance pour vos retours et votre aide

Par **Tisuisse**, le **08/07/2019** à **13:14**

Bonjour,

Vous êtes en appartement ou en maison individuelle ? Vos voisins sont locataires ou propriétaires ? C'est une copropriété ou non ? Dans ce cas, que dit le règlement de copropriété sur ce point ? Le barbecue est sur une terrasse, un balcon, ?

Par **kyoucaillou**, le **08/07/2019** à **13:46**

Nous sommes locataires et nos voisins également, nous habitons dans une copropriété. Notre immeuble est celui d'un bailleur social. Le barbecue est sur un balcon et sur le bail il est écrit "ne pas utiliser de barbecue quels qu'ils soient (charbon, gaz, électrique etc ...)"